

Témoignages d'anciens élèves de la Segpa

"La Segpa m'a apporté beaucoup de choses avec de très bons professeurs qui accompagnent très bien les élèves. Grâce à eux je suis actuellement en Bac Pro Vente"

Enrique

"La Segpa m'a beaucoup aidé. En arrivant, j'étais perdu mais grâce aux professeurs qui m'ont guidé, j'ai pu intégrer un grand restaurant en alternance et passer mon CAP Cuisine."

Enzo

"La Segpa m'a redonné confiance en moi. Je suis actuellement en CAP Vente et tout se passe bien!"

Loréna

"Mon expérience en SEGPA ma permis de reprendre confiance en moi et de m'orienter en spécialité aéronautique option structures et j'ai eu mon CAP. Aujourd'hui, je suis engagé dans la Marine Nationale sur le porte-avion Charles De Gaulle. Il ne faut pas écouter ce que certaines personnes disent de la Segpa. Quand j'ai postulé et dit que je venais de la Segpa, on m'a dit : aucun problème au contraire!"

Robin

"Nous sommes deux frères jumeaux. Grâce à notre passage en Segpa, nous avons pu rattraper notre retard. Nous avons eu notre CAP vente, puis le Bac Pro MCV et nous sommes actuellement en BTS MCO en alternance. Accrochez-vous tous, nous vous assurons que l'on peut réussir par la Segpa!"

Yohann et Florian

"Tout est possible à qui rêve, ose, travaille et n'abandonne jamais"

Xavier Dolan, réalisateur



Rendez-vous directement sur le site du collège pour plus d'informations.

Vous pouvez également contacter le Directeur, M.Pellissier au téléphone indiqué ci-dessous (tapez "5" après l'annonce d'accueil)

2 rue Emile Turco

34410 SERIGNAN

04.67.39.99.99

Horaires du collège :

8h00-12h00 et 13h20-16h25

LA SEGPA
du collège
Marcel Pagnol
SERIGNAN



- **CONFIANCE**
- **REUSSITE**
- **ORIENTATION**

A qui s'adresse la SEGPA?

La SEGPA reçoit des élèves en grande difficulté scolaire qui entrent au collège sans maîtriser tous les acquis attendus à la fin de l'école élémentaire. L'élève de SEGPA est un collégien à part entière.

Comment se fait l'entrée en SEGPA?

L'entrée en SEGPA se prépare avec l'équipe enseignante de l'école et la famille afin de constituer un dossier.

L'élève sera ensuite orienté soit :

- Par la CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré). L'élève sera alors **préorienté en 6°** (à confirmer ou non durant l'année).
- Par la MDPH : l'élève est alors orienté en SEGPA pour une durée déterminée (en général jusqu'à la fin de 3°

Calendrier de la procédure

- Début d'année scolaire de CM2 : constitution du dossier
- Envoi du dossier avant mi-janvier
- Début avril : commission qui valide ou non l'orientation
- Courant juin : affectation



Organisation des enseignements en SEGPA

La SEGPA fait partie intégrante du collège. Les élèves suivent le règlement intérieur du collège.

Les élèves de SEGPA ont également possibilité de participer au FSE (Foyer Socio-Educatif, à l'Association Sportive, au Conseil de Vie Collégien ainsi qu'aux clubs proposés le midi

-L'adaptation des enseignements se fait de la façon suivante :

- Petit effectif : 16 par classe
- Des professeurs des écoles spécialisés (Français, Maths, Histoire-Géo, EPS), des professeurs de classe générale (langues vivantes, arts et sciences), des PLP (Professeurs de Lycée Professionnel).
- Des programmes qui sont ceux du collège mais adaptés

Objectifs

-6°/5° : s'adapter au collège, reprendre confiance, développer l'entraide

-4°/3° : gagner en autonomie, préparer son projet professionnel et son orientation. Pour cela :

- Cours de découverte professionnelle sur deux champs professionnels : **Hygiène Alimentation Services et Habitat**
- Mise en réseau avec deux autres Segpas pour découvrir d'autres champs professionnels en 4°
- Stages en entreprise

La SEGPA c'est aussi...

Des projets sportifs, culturels, des sorties, des visites, des interventions de professionnels (VTT, Musée, spectacles, partenariat etc.)

Quels diplômes peut-on passer en SEGPA?

- Le **CFG** (Certificat de Formation Générale) en 3°
- Le **DNB Pro** (Diplôme National du Brevet Série Professionnelle) en 3°
- L'**ASSRI** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 nécessaire pour le permis AM) en 5°
- L'**ASSR2** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 2 nécessaire pour le permis de conduire) en 3°
- Le **PSCI** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) en 5°

Quelles études après la SEGPA?

- Préparer un **CAP** (Certificat d'Aptitude Professionnelle) soit :
 - En Lycée Professionnel
 - En apprentissage
- Préparer éventuellement un **BAC Pro** (excellent niveau requis)

